



Montreuil, le 1<sup>er</sup> avril 2026

**A Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale**  
110 rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07

**Objet : Lettre ouverte sur le recrutement des postes créés**

Monsieur le ministre,

Après avoir annoncé au CSA du 26 Janvier la création de 100 postes d'Assistants et sociales et de 100 d'infirmiers de l'EN, il a fallu attendre le 19 Mars 2026, pour en connaître la répartition. Outre le fait que ces créations sont largement insuffisantes au regard des besoins (16 000 postes d'INFENES et 1500 postes d'ASS dans le second degré), nous attirons votre attention sur les modalités d'affectation sur ces postes.

Plusieurs académies n'ont aucune autorisation d'ouverture de concours pour les AS et une pour les INFENES. Parmi elles, certaines n'ont pas, ou de façon très marginale, de possibilités d'accueil. Dans une telle situation, cela signifie que les postes créés ne pourront être pourvus que par la voie du détachement ou par le recours à la contractualisation.

Pour les autres, au moment où nous écrivons ces lignes, les arrêtés fixant le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement ne sont pas publiés mais nous craignons que les modalités de recrutement dans les académies entraînent un manque de traitement égalitaire entre les agents de fonction publique. En effet, comment vont se faire les recrutements dans les académies dans lesquelles les arrêtés n'autorisent pas l'ouverture de concours pour le recrutement et dans les académies dans lesquels les nombres de postes ouverts aux concours indiqués par les services académiques ne semblent pas intégrer les nouveaux postes créés ?

**A situation exceptionnelle, décision exceptionnelle : dans la mesure où la répartition des postes a été effectuée très tardivement, ne permettant pas aux académies une remontée ajustée des postes à offrir aux concours, nous demandons l'ouverture de concours d'ASS et d'INFENES dans toutes les académies et l'augmentation des postes offerts de telle sorte que les postes à pourvoir puissent l'être prioritairement soit par le biais du concours soit par le biais du mouvement.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Clément Poulet, secrétaire général de la FNEC FP-FO  
Sandra Henon-Marques, secrétaire générale du SNFOIEN  
Marie Peigné, secrétaire générale du SNFOASEN